

COMMISSION DE VENISE

LETTRE D'INFORMATION

NO. 01/2022

DANS CET NUMÉRO :

- Nominations
- Développements récents
- Décisions majeures de la session plénière de mars 2022
- Activités coorganisées par la Commission
- Compilations et publications
- Déclarations de la Commission



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

I. NOMINATIONS



TÜRKIYE (reconduits)

- M. Yavuz ATAR

Professeur de droit constitutionnel, Université Ibn Haldun

- Mme Melek SARAL (Membre suppléant)

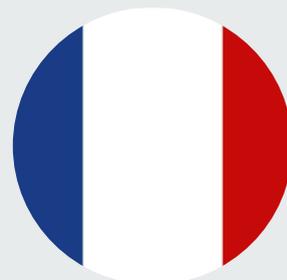
Professeur agrégé, Université des sciences sociales d'Ankara,
Professeur associé de recherche, SOAS, Université de Londres

COMMISSION DEVENISE

FRANCE

François SÉNERS,
(Membre suppléant)

Membre, Conseil constitutionnel



LITUANIE (RECONDUITS) :

- Mr Dainius ŽALIMAS

Doyen de la Faculté de droit, Université Vytautas
Magnus, Kaunas

- Ms Inga MILAŠIŪTĖ (Membre suppléant)

Membre, Commission électorale centrale

ESPAGNE

M. Rafael BUSTOS GISBERT

Professeur de droit constitutionnel, Université Complutense de
Madrid

M. Oscar SÁNCHEZ MUÑOZ (Membre suppléant)

Professeur de droit constitutionnel, Universidad de Valladolid

Mme Paloma BIGLINO CAMPOS (Membre suppléant)

Professeur titulaire de droit constitutionnel, Université de Valladolid



POLOGNE

- M. Justyn PISKORSKI

Juge, Tribunal constitutionnel

- M. Joanna LEMANSKA (Membre suppléant)

Juge, Cour suprême



NORVÈGE

M. Eirik HOLMØYVIK

Professeur de droit, Université de Bergen

Mme Adele MATHESON MESTAD (Membre suppléant)

Directrice, Institution nationale norvégienne des droits de l'homme





II. DECISIONS DE LA SESSION PLÉNIÈRE DE MARS 2022

En raison de la pandémie de Covid-19, la 130e session plénière s'est tenue sous une forme hybride, à Venise et en ligne, les 18-19 mars 2022. La Commission de Venise :

- a été informée des décisions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe suivantes :
 - du 16 mars 2022 : la Fédération de Russie a cessé d'être membre du Conseil de l'Europe à compter du 16 mars 2022 ;
 - du 17 mars 2022 : la suspension de la participation du Belarus aux travaux de la Commission de Venise
- a entendu un message de **M. Serhiy Holovaty**, membre de la Commission de Venise au titre de l'Ukraine, qui a été empêché de participer à la session plénière en raison de la guerre en Ukraine ;
- a fait une déclaration publique en faveur de l'Ukraine ;
- a adopté les avis suivants sur :
 - les projets de loi visant à apporter des modifications à la loi constitutionnelle sur le Code judiciaire et à la loi constitutionnelle sur la Cour constitutionnelle d'Arménie - l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe;
 - la rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution au Chili ;
 - l'introduction de la procédure de renouvellement des habilitations de sécurité par le biais d'amendements à la loi sur les tribunaux de Croatie ;
 - le projet révisé d'amendements à la loi sur le Conseil des procureurs du Kosovo ;
 - le projet de loi relatif au démantèlement de la section d'enquête sur les infractions pénales au sein du système judiciaire de Roumanie ;
- a entériné :
 - l'avis intérimaire urgent sur la réforme constitutionnelle au Bélarus ;
 - la compilation sur la sécurité juridique ;
- a adopté les rapports suivants :
 - le rapport sur les procédures internes de ratification et de dénonciation des traités internationaux ;
 - le rapport annuel d'activités 2021 ;
- a désigné M. Kaarlo Tuori comme **président honoraire de la Commission de Venise**, en reconnaissance des services exceptionnels qu'il a rendus à la Commission pendant de nombreuses années.
- a confirmé **les dates des prochaines sessions plénières** comme suit : 17-18 juin 2022; 21-22 octobre 2022, 16-17 décembre 2022. Les prochaines sessions plénières se tiendront en présentiel.

[TOUTES LES DÉCISIONS DE LA SESSION PLÉNIÈRE DE MARS 2022](#)

III. ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Commission de Venise est reconnaissante pour les contributions volontaires suivantes :

- Bulgarie - 10.000€
- France - 50.000€
- Luxembourg - 20.000€

RAPPORT DE L'EVALUATION

Le 29 avril 2022, le rapport d'évaluation de la Commission de Venise a été publié (<https://rm.coe.int/dio-2022-35-venicecommission-final-report-fr/1680a6555f>), accompagné d'un ensemble de recommandations aux deux la Commission de Venise elle-même et à d'autres organes du Conseil de l'Europe, destinés à renforcer l'impact de la Commission.

TABLE RONDE INTERNATIONALE - "UNE NOUVELLE CONCEPTION DES CONSEILS SUPÉRIEURS DE LA MAGISTRATURE FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS" - ROME, LES 21-22 MARS 2022



La Commission de Venise, en coopération avec l'Université La Sapienza, Rome, et l'Université de Barcelone, a organisé une table ronde internationale intitulée " UNE NOUVELLE CONCEPTION DES CONSEILS SUPERIEURS DE LA MAGISTRATURE FACE AUX DEFIS CONTEMPORAINS " sous une forme hybride : en ligne et à Rome, au Palais Rectoral à l'Université La Sapienza.

Cette table ronde a examiné plusieurs exemples nationaux de composition du conseil de la magistrature et, sur la base d'expériences récentes, formulera de nouvelles recommandations quant à la manière dont ses membres - judiciaires, laïcs et tout membre de droit - devraient être sélectionnés et nommés. Elle a traité également du mandat de ces conseils.

- [Page de la Table ronde](#)

IV. ACTIVITÉS COORGANISÉES PAR LA COMMISSION DE VENISE



16-23.03.2022 - Tunis/TUN

Formation de formateurs pour les membres et le personnel de l'ISIE

21-22.03.2022 - Rome/ITA

Table ronde « Façonner les conseils judiciaires pour relever les défis contemporains »

24-28.03.2022 - Tunis/TUN

Formation de formateurs pour les membres du CEJJ et du Ministère de la Justice

29.03.2022 - Santiago/CHI

Séminaire sur l'avis de la Commission de Venise de 2022 sur le projet de constitution

22.04.2022 - Almaty /KAZ

Conférence sur « Les aspects constitutionnels et internationaux du maintien de l'État de droit »

10.05.2022 - Dushanbe/TJK

Conférence sur « La justice constitutionnelle et l'état de droit »

12-13.05.2022 - Tashkent/UZB

Conférence « Modernisation de l'administration publique et respect des principes de l'État de droit »

17-19.05.2022 - Palestine*/en ligne

15e UniDem Med seminair - "Politiques de service public : paradigmes du changement"

07.06.2022 - Strasbourg/en line

Meeting of the Bureau of the World Conference on Constitutional Justice (WCCJ)

** - This designation shall not be construed as recognition of a State of Palestine and is without prejudice to the individual positions of Council of Europe member States on this issue.*

V. DÉCLARATIONS DE LA COMMISSION DE VENISE ET DE SA PRÉSIDENTE

AGRESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE – DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE C. BAZY MALAURIE - 01/03/2022



"Après consultation avec le Bureau de la Commission de Venise, j'exprime le choc profond et la consternation générés par l'agression contre l'Ukraine.

Utiliser la violence au lieu du dialogue va à l'encontre de tout ce que défend la Commission de Venise ; cela va à l'encontre des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, la démocratie, l'État de droit et, bien sûr, la protection des droits de l'homme."

Par ses travaux, la Commission de Venise a soutenu l'Ukraine dans la promotion des principes et valeurs européens et elle continuera à le faire.

UKRAINE - déclaration par la Commission de Venise 19/03/2022

Pendant la 130^e session plénière, la Commission de Venise a fait cette déclaration :

La Commission de Venise soutient pleinement la déclaration publique sur "l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine" faite par sa Présidente le 1er mars 2022.

La Commission exprime sa ferme condamnation de cet acte d'agression de la Fédération de Russie et déplore les pertes de vies humaines et les destructions en Ukraine.

La Commission, dont le nom complet est « Commission européenne pour la Démocratie par le Droit », est pleinement attachée, comme le proclame le préambule du Statut du Conseil de l'Europe, à la poursuite d'une paix fondée sur la justice et la coopération internationale, qui est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation.

Elle exprime sa pleine solidarité avec l'Ukraine, qui se bat pour la protection de nos principes et valeurs européens communs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit."

VI. COMPILATIONS ET PUBLICATIONS

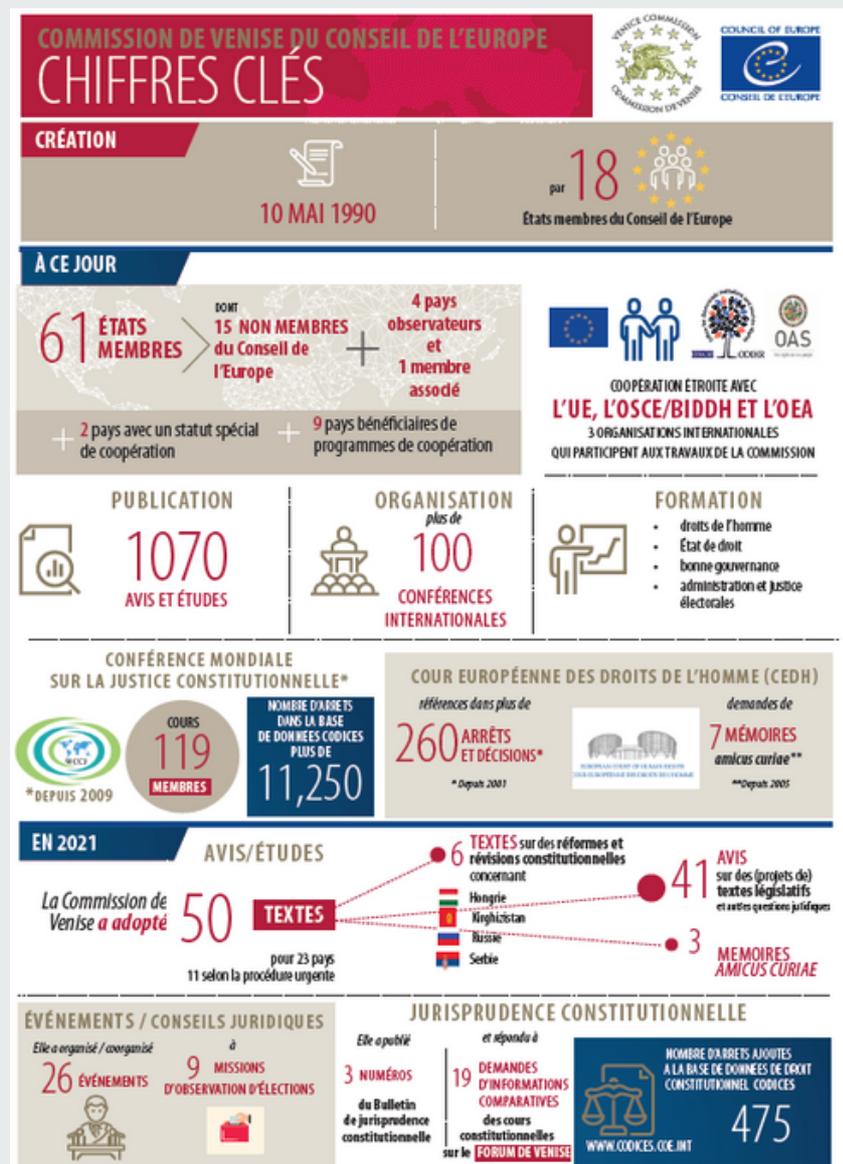


COMPILATIONS

- [RÉFÉRENDUMS](#)
- [MISE À JOUR - INSTITUTION DU MÉDIATEUR](#)
- [MISE À JOUR - MINISTÈRE PUBLIC](#)

PUBLICATIONS

- [E-BULLETIN DE JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE - NUMÉRO 2021/2](#)
- [CHIFFRES CLEFS 2021](#)





La Commission européenne
pour la démocratie par le droit

-

La Commission de Venise
du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

www.venice.coe.int